

M. Siddon a ajouté : "Nous devons appuyer la résolution en tentant d'établir, avec les pays de l'Asie qui pratiquent la pêche aux filets dérivants, des accords bilatéraux dans les domaines de la surveillance et de l'application des règlements. La résolution des Nations Unies devrait beaucoup aider à mettre fin, dans ces pays, au commerce illégal du saumon du Pacifique."

La résolution recommande qu'on mette fin à toutes les activités de pêche aux filets dérivants en haute mer d'ici le milieu de 1992, à moins que des mesures de conservation et de gestion efficaces ne soient prises pour empêcher les répercussions inacceptables de telles pratiques. La résolution fait aussi appel à tous pour que soient intensifiées la collecte et la diffusion des données scientifiques afin d'évaluer les répercussions de la pêche aux filets dérivants et d'assurer la conservation des ressources biologiques marines. Ces données devraient être revues d'ici le milieu de 1991 dans le but de renforcer les mesures réglementaires et la surveillance.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Bureau des relations avec  
les médias  
Affaires extérieures et  
Commerce extérieur  
(613) 995-1874

Arthur Campeau  
Bureau du ministre  
de l'Environnement  
(613) 953-9210

B. Mewdell  
Pêches et  
Océans  
(613) 993-1555